

Par e-mail : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/06/12/corinne-lepage-contre-les-pesticides-il-faut-instaurer-une-justice-sanitaire-comme-il-existe-une-justice-climatique_6177294_3232.html

Corinne Lepage : « Contre les pesticides, il faut instaurer une justice sanitaire comme il existe une justice climatique »

TRIBUNE

Corinne Lepage

Avocate, ancienne ministre de l'environnement

Notre modèle agricole reste en état d'addiction aux intrants de l'« agrofinance » et il est devenu urgent d'y mettre fin, en particulier en appliquant le principe « pollueur-payeur », plaide l'ancienne ministre de l'environnement, dans une tribune au « Monde ».

Publié le 12 juin 202

L'excellent rapport intitulé « Atlas des pesticides », publié récemment par la Fondation Heinrich-Böll et le collectif La Fabrique écologique, démontre le caractère suicidaire et absurde de l'utilisation massive de ces substances. Notre pays est une des illustrations les plus patentes, pour un pays du Nord, de cette aberration. Alors que des alternatives existent sur notre territoire, la réduction des pesticides se heurte à l'interdiction faite aux maires d'intervenir dans ce domaine au motif que cette autorité particulière n'appartient qu'à l'Etat. Sauf que celui-ci refuse d'en faire usage. Pire, le Sénat cherche à revenir sur les maigres avancées des années antérieures à l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir.

Comment expliquer [l'échec du plan Ecophyto](#) lancé en 2007 par Jean-Louis Borloo, les difficultés croissantes auxquelles se heurte l'agriculture bio, l'arrivée de labels contestables [comme celui de « haute valeur environnementale »](#), l'échec des objectifs en matière d'aliments bio dans la restauration collective, l'autorisation dérogatoire des néonicotinoïdes, dont il a fallu attendre que [la Cour de justice de l'Union européenne \[UE\] interdise l'usage](#), en janvier.

Les « fake news » consistant à dire que la France serait plus exigeante que les autres pays de l'UE fleurissent alors que nous sommes le troisième pays européen en nombre de substances autorisées, nous plaçant, selon l'Atlas des pesticides (dont sont issues la plupart des données citées dans cette tribune), à 32 % au-dessus de la moyenne européenne. Par ailleurs, nous sommes un des trois plus gros exportateurs de produits pesticides non approuvés par l'UE, malgré l'adoption en France d'une loi étendant les interdictions de leurs usages en 2022. Les pesticides coûtent en France presque deux fois plus que ce qu'ils rapportent. Au niveau européen, le coût est 2,5 fois supérieur aux bénéfices du secteur. Un coût considérable, supporté par la société.

Le poids des lobbys

Pour quels avantages ? Un peu plus de 200 millions d'euros de bénéfices pour le secteur en France, mais le double de coûts sociétaux (régulation, dépollution, coûts sanitaires, coût carbone...). Et une présence généralisée de pesticides dans les sols agricoles français, dont 98 % sont pollués par au moins une substance, selon une étude menée par des chercheurs sur 47 sites et publiée dans la revue [*Environmental Science & Technology*](#).

Environ 3,4 millions de Français ont bu en 2021 une eau non conforme à cause des résidus de l'herbicide S-métolachlore. Une [méta-analyse publiée en 2019](#) par des chercheurs de l'université de Washington établit que le risque d'exposition au lymphome non hodgkinien (LNH) augmente de 41 % pour les personnes exposées au glyphosate. Les agriculteurs, sauf quelques industriels, sont de plus en plus souvent malades et gagnent de moins en moins bien leur vie. Les populations d'oiseaux et insectes sont en forte chute, voire menacées de disparition, principalement à cause des pesticides.

Une première explication est à chercher dans le poids des lobbys. Quatre sociétés des pays du Nord – Syngenta, groupe Bayer, Corteva (à majorité chinoise) et BASF – contrôlaient en 2018 70 % du marché mondial des pesticides, tout en étendant leurs activités aux pays du Sud, où les pesticides sont moins strictement réglementés. Comme par hasard, les produits les plus dangereux sont aussi les plus vendus : glyphosate, paraquat, atrazine (interdit depuis 2001 en France) et néonicotinoïdes. Les recettes tirées des ventes de pesticides extrêmement dangereux ont représenté 784 millions de dollars (723 millions d'euros) en France en 2018, soit plus qu'au Canada et en Allemagne.

Le lobbying, dont les dépenses se comptent en dizaines de millions d'euros, est hyperpuissant, les conflits d'intérêts sont fréquents, la corruption existe... mais tout cela n'explique pas notre incapacité à sortir d'un modèle mortifère. Notre modèle agricole reste en état d'addiction aux pesticides malgré des revenus de plus en plus faibles. L'organisation même de la profession dépend indirectement de l'industrie des pesticides, des intrants et des semences qui reposent sur les quatre mêmes mastodontes de l'agrofinance.

Créons des puits de carbone

Comment en sortir ? Tout d'abord, en développant l'agriculture bio en se donnant tous les moyens pour atteindre l'objectif de 25 % en Europe en 2030. Ce premier objectif pourrait passer par une généralisation des réussites déjà acquises en ce domaine dans notre pays. En second lieu, il faut donner les moyens au monde agricole de sortir de cette dépendance. La lutte contre le dérèglement climatique est probablement un de ces moyens, car les méthodes agronomiques favorisant la capture du carbone sont autant d'outils rémunérateurs permettant de changer de procédés, d'abandonner les produits émettant du protoxyde d'azote pour créer des puits de carbone de qualité.

En troisième lieu, en faisant réellement appliquer la réglementation et la jurisprudence communautaires qui devraient conduire à une réduction considérable des produits autorisés. Lorsque l'on sait que les dossiers soumis à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sont le plus souvent composés à partir de « copier-coller » de documents issus de l'industrie elle-même, on mesure la marge de progression.

En quatrième lieu, il convient d'appliquer le principe « pollueur-payeur » aux pesticides car il n'est plus acceptable qu'ils imposent le principe « pollué-payeur ». A l'heure où l'Etat exige des collectivités territoriales, en application de [l'ordonnance du 22 décembre 2022](#) relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, de mettre en place des plans de sécurité sanitaire sur l'eau et d'engager des actions de réduction des pesticides, tout en interdisant aux maires de prendre quelque mesure de police que ce soit dans ce domaine, il est plus que temps de mettre en place ce principe.

En cinquième lieu, il faut instaurer une justice sanitaire comme il existe une justice climatique. Une première étape a été franchie en 2018 avec la création de Justice pesticides, une ONG qui met à disposition toutes les décisions rendues partout dans le monde en matière de pesticides, permettant ainsi à toutes les victimes de pouvoir s'appuyer sur celles-ci et sur les éléments de preuve qui ont pu être apportés. Une nouvelle étape est franchie avec la constitution d'un collectif d'avocats à vocation planétaire, susceptibles d'échanger non seulement des éléments de droit, mais aussi d'aller au-delà. Les solutions existent. Comme pour le climat, il n'y a plus de choix et il y a urgence à changer.

Corinne Lepage est avocate. Elle a été ministre de l'environnement (1995-1997) et députée européenne (2009-2014). Elle préside le mouvement politique CAP21-Le Rassemblement citoyen.

Corinne Lepage (Avocate, ancienne ministre de l'environnement)